

Règlement du concours gratuit
Forums SMBG des meilleurs Bachelors, Licences Grandes Ecoles - du 14 novembre au 16 décembre 2009

Article 1 : Société organisatrice

SMBG, 18/20 avenue Gabriel Péri 93100 Montreuil, SA au capital de 244 922 euros, RCS Paris Bobigny 399 207 729 représentée par **Martial GUIETTE**, Président du conseil d'administration organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat (Ci-après « la Société Organisatrice » ou « SMBG ») à l'occasion de la tournée dans 8 villes pour les forums SMBG des meilleurs bachelors, licences et grandes écoles qui se tiendront entre le 14 novembre 2009 et le 16 décembre (Ci-après « le Forum »).

Ce Forum a pour vocation d'informer les étudiants sur leurs possibilités de poursuite d'étude tant quant aux bachelors, licences et grandes écoles.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de 15 ans minimum, pénalement responsable, se rendant physiquement et personnellement dans l'un des Forum des 8 villes aux heures d'ouverture et désirant y remplissant un bulletin de participation complété (téléchargé sur internet à l'adresse www.salon-des-meilleures-formations.com ou remis à l'entrée du Forum) puis remise dans une urne, inscrit dans un établissement scolaire du secondaire ou une classe de BTS, IUT ou classe préparatoire résidant en France métropolitaine, Corse comprise. Chaque participant devra être à même de démontrer l'inscription à cet établissement.

La participation à ce jeu est limitée à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse e-mail) **MAIS PLUSIEURS PERSONNES D'UNE MEME CLASSE PEUVENT PARTICIPER.**

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu ainsi que les personnels de la Société Organisatrice, des partenaires du jeu ou les personnes ou sociétés contrôlant le jeu, de même que les membres de leur famille. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort et/ou au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application permettant une fraude ou empêchant le jeu seront tranchées par la société organisatrice SMBG qui, dans le premier cas aménagera les règles pour garantir l'égalité des participants et dans le second trouvera une solution permettant l'exécution du jeu ce qu'accepte tout participant au jeu.

Article 2bis Accord parental

Les participants mineurs de moins de 18 ans devront recueillir l'accord préalable et écrit de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation de le faire. La Société Organisatrice se réserve le droit d'en demander justification écrite à la suite du tirage au sort et préalablement à la remise des lots, dans les 7 jours suivants l'envoi de l'e-mail ou à l'enveloppe adressée à l'adresse du domicile visé sur le bulletin rempli par le mineur.

A défaut d'un tel accord, le participant sera automatiquement désinscrit.

L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur ou du jeune âgé de 18 ans, et l'acceptation que le participant reçoive, le cas échéant, un des lots ou avantages offerts dans le jeu.

On entend par « parents » ou toute déclinaison de ce mot, la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal). La Société Organisatrice se réserve le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou d'autorité parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de lot. Toute fraude, inexactitude, absence de réponse ou réponse incomplète entraîne l'exclusion de la participation au jeu.

Article 2 ter Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil et pour la participation au jeu. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexacts entraîne l'élimination du participant.

Article 3 : Principe du jeu et modalités

Pour accéder au jeu, une inscription est obligatoire et soumise aux respects du présent règlement.

Chaque participant s'enregistre en remplissant intégralement le bulletin d'inscription distribué avant le Forum ou lors du Forum, édité par SMBG, ou téléchargé à l'adresse www.salon-des-meilleures-formationen.com, en répondant correctement aux questions posées et en le déposant dans l'urne au Forum.

Toute inscription notamment incomplète, illisible ou avec des coordonnées inexacts ou des réponses incorrectes ou illisibles, entraînera la nullité de la participation. De même, une seule inscription par personne est prise en compte (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse e-mail).

Article 4 : Dotation

Le gagnant sera tiré au sort le 18 décembre 2009 parmi les bonnes réponses, il gagnera un i-pod du modèle choisi par la Société Organisatrice et fera gagner à sa classe, mentionnée sur le bulletin de participation un séjour de 2 jours/1 nuit au Futuroscope, dans la limite d'un nombre d'élèves de la classe qui sera indiqué par le participant vérifiable et celui validé par la Société Organisatrice au regard d'un budget moyen de 2 000 euros TTC environ.

Les lots gagnés par le participant sont acceptés par lui/elle et/ou ses parents comme tels et ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire. La Société Organisatrice ne fournit aucune garantie ni prestation autre que la remise du lot concerné.

Règlement du concours gratuit
Forums SMBG des meilleurs Bachelors, Licences Grandes Ecoles - du 14 novembre au 16 décembre 2009

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le(s) lot(s) par un/d'autre(s) de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation ni aucun dédommagement.

En cas d'impossibilité pour un gagnant de profiter de son lot, il ne pourra pas en faire bénéficier la personne de son choix et le lot redeviendra automatiquement la propriété de la Société Organisatrice, aucune réclamation ne pouvant être acceptée.

Article 5 : Accès et durée

Le jeu est ouvert du 21 octobre 2009 au 16 décembre 2009. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, d'écourter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Article 6 : Tirage au sort

Le 18 décembre 2009, un tirage au sort sera effectué par une personne de la société SMBG parmi l'ensemble des inscriptions reçues et validées sur les 8 étapes de la tournée. Il sera tiré 10 bulletins qui seront classés dans l'ordre du tirage afin de pouvoir remplacer tout bulletin non valide ou toute défaillance du participant contacté qui ne remplirait pas les conditions lui permettant de remporter le lot et permettant à sa classe de remporter le lot, l'un étant indissociable de l'autre.

Article 7 : Modalité de mise en possession du lot

Une fois le tirage au sort effectué les lots sont à retirer ensemble – ils ne peuvent être dissociés - dans les locaux de la Société SMBG, 18-20 avenue Gabriel Péri, 93100 Montreuil, dans un délai maximum de 10 (dix) jours au plus tard après notification écrite au gagnant par lettre recommandée avec accusé de réception et par e-mail, sous réserves de :

- la production d'une autorisation parentale écrite accompagnée d'une pièce d'identité des parents pour les mineurs,
- et la production de la carte d'étudiant et/ou de lycéen du participant et la carte d'identité ou le passeport de celui-ci.

Aucun frais de transport ne sera pris en compte.

Le prix offert au gagnant est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne ou à une autre classe que la sienne.

Le lot ne sera pas interchangeable contre un objet, un service ni contre une quelconque valeur monétaire et ne peut pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. La non acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre ni aucun dédommagement de la Société Organisatrice.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Concernant le séjour au Futuroscope, les frais de transport (entre le domicile, l'hôtel, la gare, l'aéroport et/ou le lieu d'arrivée et de départ du séjour, le parc du Futuroscope), d'hébergement, de restauration, etc... non expressément compris dans le lot restent à la charge exclusive du(des) gagnant(s) et/ou de sa classe. Aucun changement de date ne sera accepté à cet égard.

Règlement du concours gratuit

Forums SMBG des meilleurs Bachelors, Licences Grandes Ecoles - du 14 novembre au 16 décembre 2009

Le(s) gagnant(s) mineur(s) de moins de 18 ans du week end devra impérativement être accompagné pendant ledit séjour ou le parc du Futuroscope par une personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur et être autorisé à effectuer ledit séjour conformément aux conditions contractuelles de la société qui vend ledit lot à la Société Organisatrice.

Article 7 bis Droit à l'image - Autorisation

Du seul fait de sa participation à ce jeu, le gagnant et/ou les parents – au sens de l'article 2bis ci-avant - de tout participant mineur autorise gracieusement la Société Organisatrice à reproduire et utiliser son nom, prénom, adresse et éventuellement photographie dans toute offre promotionnelle et manifestation publicitaire liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération dédommageant ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Article 8 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté » et ses modifications actuellement en vigueur. Les participants et/ou leurs parents, au sens de l'article 2 bis, sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent, en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification, aux données les concernant. Par les présentes les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des organisateurs du jeu et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission en cochant la case à cet effet sur le bulletin de participation. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à : JEU CONCOURS - TOURNEE SMBG DES MEILLEURES FORMATIONS - INFORMATIQUE ET LIBERTES SMBG –18-20 Avenue Gabriel Péri, 93100 Montreuil.

Article 9 : Copie du présent règlement

Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site www.salon-des-meilleures-formations.com. Un règlement en tous points conforme a été déposé auprès de Maître Grouselle, 6 rue Edouard Dubloc – 60207 Compiègne.

. Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : SMBG – JEU CONCOURS - TOURNEE SMBG DES MEILLEURES FORMATIONS – 18-20 Avenue Gabriel Péri, 93100 Montreuil, dans la période du 21 Octobre 2009 au 18 Décembre 2009.

Article 10 : Remboursements des frais de participation

Néant, car il n'y en a pas.

Article 11 : Responsabilités

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout incident ou de leurs conséquences pouvant survenir à l'occasion du jeu et de ses suites, notamment l'utilisation des lots ou leur défectuosité, le séjour et les entrées comme les activités du parc à thèmes du Futuroscope.

Règlement du concours gratuit

Forums SMBG des meilleurs Bachelors, Licences Grandes Ecoles - du 14 novembre au 16 décembre 2009

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter les lots.

Article 12 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice ce qu'accepte le participant. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 13 : Fraude

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

ooOoo